

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LE COIN DU VOILE

Il se soulève petit à petit, le coin du voile qui cache encore la vérité, sur les péripéties de la nuit historique du 23 février 1899.

Le point à élucider a été posé par M. Déroulède lui-même : « Qui a demandé à Déroulède de travailler pour le duc d'Orléans ? »

Le même ambassadeur aurait averti le gouvernement de M. Charles Dupuy, et celui-ci aurait modifié le programme de la journée, de manière à renverser les plans.

On ne peut espérer tout savoir en une fois. Mais voici ce qui paraît, aujourd'hui, acquis :

M. Jules Guérin n'aurait pas été l'émissaire direct du duc d'Orléans à Déroulède et ce n'est pas lui qui se serait rendu au siège de la Ligue des Patriotes, dans la nuit du 23 février.

Ce ne serait pas non plus M. Thiébaud, ni M. André Buffet, qui s'en défendent l'un et l'autre.

De ce côté donc la vérité n'est pas connue, mais on y arrivera, en continuant à procéder par élimination. Par exemple, ce qui est acquis, c'est que la personne qui a renseigné M. Jaurès et lui a donné le nom de Guérin est bien un ami de Déroulède, qui le reconnaît expressément. On peut être sûr que le nom du complice sera dévoilé, et que le public le saura.

Du côté de l'inaction gouvernementale dans cette grave conjoncture, ce qui est publié est plus curieux. On raconte que le général qui devait seconder Déroulède dans son coup d'Etat était le général Pellieux, qui avait tâté le général Zurlinden, lequel ne rendant pas, mais comprenant, aurait enjoint à son subordonné de rentrer immédiatement chez lui. Déroulède rencontrant Roget, au lieu de de Pellieux, aurait essayé sur le cheval de celui-là la tentative qui devait réussir sur le cheval de celui-ci.

L'anecdote est intéressante et nous la voudrions croire vraie parce qu'elle dégagerait le gouvernement d'une complicité immédiate. Tout se serait passé en fin de compte entre Zurlinden et de Pellieux. Il n'en resterait pas moins que M. Dupuy a transformé en *délit de presse* un attentat contre la forme du gouvernement et que pour cette trahison il est passible de la Haute-Cour. Malheureusement l'anecdote est suspecte.

Elle engage, en effet, un général, mais ce général est mort. D'autre part elle n'engage pas Zurlinden, à qui des propositions formelles n'auraient pas été faites, et elle dégage Roget, à qui Déroulède ne s'est certainement pas adressé à la légère. Je soupçonne, dans ce raconter, quelque inspiration de Dupuy, qui, très prudent, se tait.

Mais attendons la fin. La curiosité publique est très excitée, et il se prépare un gros coup à la Chambre, par quoi l'on verra que la *Défense Républicaine*, quoi qu'on en dise, n'est pas un vain mot.

C. J.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 mars 1901

M. d'Estournelles a la parole pour une question au ministre des affaires étrangères sur les dangers qu'il y aurait à pousser trop loin notre intervention en Chine.

M. Delcassé répond que nos troupes sont allées en Chine pour délivrer les légations assiégées ; pour l'instant, elles maintiennent l'ordre ; quant à une expédition en Chine, rien ne fait prévoir qu'elle soit nécessaire.

L'incident est clos.

M. Pasqual pose une question au ministre de la guerre au sujet des sous-officiers rengagés, arrivés au terme de leur rengagement, qui seraient renvoyés du régiment sans situation.

M. le général André répond qu'il n'en est rien.

L'incident est clos.

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions de la commission chargée d'examiner la situation de MM. Déroulède et Habert, à la suite de leur condamnation par la Haute-Cour.

M. Piou combat la déchéance que, dit-il, la Chambre ne peut pas prononcer.

Il demande à la Chambre de repousser les conclusions du rapport de M. Lafferre.

M. Lafferre soutient au contraire la déchéance et demande le vote des conclusions de son rapport.

M. Piou dépose une motion préjudicielle tendant à ce que la Chambre déclare qu'elle considère qu'elle n'a pas à statuer sur les conclusions de la commission.

Cette motion est repoussée par 360 voix contre 195.

M. Castelin vient combattre au fond les conclusions de la commission.

M. Lafferre répond à M. Castelin ; puis la clôture est prononcée malgré une intervention de M. Massabau.

M. Vaillant explique son vote et dit qu'il votera la déchéance.

M. Firmin Faure demande le renvoi au lendemain.

Le renvoi est repoussé par 364 voix contre 105.

M. Firmin Faure prend alors la parole pour protester contre la déchéance de MM. Déroulède et Habert, et contre l'arrêt de la Haute Cour.

En ce moment un incident se produit : la gauche proteste contre les attaques auxquelles se livre l'orateur ; le président qui n'applique pas le règlement est hué par les gauches et applaudi par les droites.

Le renvoi demandé à nouveau est repoussé par 293 voix contre 271.

M. Faure continue ses injures à l'adresse du président du Conseil, qui dit-il, fait office de bourreau et tient le défilé de la guillotine.

Le président Deschanel consulte la Chambre sur la censure avec exclusion temporaire de M. Faure, pour outrages au gouvernement.

Un tapage infernal a lieu. M. Faure refuse de sortir ; la garde est obligée de l'expulser. M. Faure sort en criant : « à bas les juifs, à bas Waldeck. Vive la République honnête ! »

La séance est reprise ; après un discours de M. Millevoje la clôture est prononcée par 272 voix contre 245.

La déchéance de MM. Déroulède et Habert est votée par 347 voix contre 132.

Et la séance est levée.

ACTUALITÉS

Le *Gaulois* publie le récit d'une entrevue que l'un de ses collaborateurs a eue à Saint-Sébastien, avec M. Déroulède. Celui-ci, tout en persistant à penser qu'un parti national ne peut se désintéresser de la question Alsace-Lorraine, s'est exprimé ainsi au sujet de la revanche :

« Toute une génération est née qui n'a pas vu la guerre, à laquelle on ne saurait demander de venger un désastre dont elle est irresponsable. Nous ne pouvons exiger de nos fils ce que nous n'avons pas su faire, et, toutes réserves stipulées des circonstances exceptionnelles que pourrait offrir l'avenir, je ne fais aucune difficulté de vous dire que je ne crois pas qu'il puisse actuellement figurer au

programme d'une politique étrangère sage l'intention préméditée de faire naître l'occasion d'une revanche. »

Voilà un langage qui, de la part de M. Déroulède, est bien fait pour surprendre ceux qui le suivent depuis trente ans, dans les multiples avatars de sa politique. Qu'il fût opportuniste ou boulangiste, ou qu'il penchât, comme maintenant, vers on ne sait quelle dictature plébiscitaire dont il serait volontiers le dictateur, une idée du moins, une foi semblait le guider dans tous ses actes, et donnait de l'unité à sa vie d'apparence si incohérente : c'était le désir ardent de rendre à la France les deux provinces arrachées par le traité de Francfort, l'Alsace et la Lorraine.

C'était, semblait-il, pour cette idée qu'il s'était fait le séide et le héraut de Boulanger, en qui s'incarnaient pour lui tous les espoirs de la revanche ; c'était pour elle qu'il aurait, comme d'autres subi la condamnation et l'exil ; pour elle qu'il avait monté cette redoutable machine de la Ligue des Patriotes ; pour elle qu'il poursuivait d'une haine irréconciliable J. Ferry, suspect à ses yeux de politique germanophile ; toute sa vie en un mot semblait orientée vers la frontière de l'Est ; il était le vivant symbole de l'éternelle revendication contre l'Allemand. Il aurait volontiers répété la sévère formule romaine : « *Adversus hostem aeterna auctoritas esto.* »

Et voici que cette attitude intransigeante se modifie, que la fière devise « Quand même » devient un timide « Peut-être » : enfin M. Déroulède reconnaît que cette question d'Alsace-Lorraine nous a singulièrement gênés dans notre politique étrangère. C'est à l'époque de Fachoda qu'il aurait fallu parler ainsi, et non au moment où s'opère le rapprochement de l'Allemagne et de l'Angleterre...

Mais si Déroulède n'est plus le champion et l'apôtre de la revanche, qu'est-il ? Pour rester conséquent avec lui-même, il doit dissoudre sa Ligue des Patriotes, supprimer son « Drapeau », et rentrer lui-même dans la vie privée.

Déroulède sans la revanche, cela ne se conçoit plus.

P. B.

Les Prévoyants de l'Avenir

La première chambre supplémentaire du tribunal civil vient de statuer dans l'affaire des Prévoyants de l'Avenir.

Ce jugement qui ne contient pas moins de quarante feuillets et qui a été rendu conformément aux conclusions du ministère public, M. Servin, peut être ainsi résumé dans ses passages essentiels :

Les assemblées générales des sections seront convoquées par les soins de l'administrateur-séquestre dans les deux mois de la signification du jugement ; le vote aura lieu par tête et par bulletins secrets dans chacune des sections.

Toutes les sections seront réunies et présidées par leur bureau respectif et existant au 1^{er} novembre 1900 ; les sections dissoutes seront réunies dans leurs anciens locaux sous la présidence d'une personne désignée par l'administrateur-séquestre ; les sociétaires isolés pourront se réunir au siège central ou, sur le vu de leur livret, dans la section la plus proche de leur domicile ou résidence.

Les projets de statuts ou de modification aux statuts, soit qu'ils émanent de l'initiative de MM. Boutteville, président du comité d'études révisionnistes, et Chatelus, soit de

celle de tous autres sociétaires, devront être soumis à l'administrateur-séquestre dans le mois de la signification dudit jugement, et ce aux frais des sociétaires intéressés.

M. Masson est débouté de sa demande tendant à la dissolution de la Société des Prévoyants de l'Avenir.

Le jugement fait masse des dépenses qui seront employées en frais d'administration.

Pour le vote dans les assemblées générales de sections le scrutin sera ouvert de deux heures à six heures.

Les résultats en seront consignés pour chaque section dans un procès-verbal qui sera signé des membres du bureau et auquel seront annexés les bulletins nuls ou douteux.

Les procès-verbaux des sections seront adressés avec les bulletins y annexés dans les vingt-quatre heures de la clôture du scrutin à l'administrateur-séquestre qui en fera le dépouillement et qui prendra toutes les mesures pour assurer l'exécution des résolutions qui auront obtenu la majorité dans l'assemblée générale.

EN CHINE

La situation

Le *Pall Mall Gazette* publie le télégramme suivant :

« Pékin, 2 mars.

» L'empereur revient à la fin de mars. La garde du corps s'assemble déjà à Si-Ngan-Fou.

» Les ministres réclament la mort de douze autres hauts fonctionnaires et le châtiement de quatre-vingt-dix mandarins de province.

» La marche satisfaisante des négociations a permis de créer une commission pour veiller à l'exécution des articles de moindre importance.

» L'article relatif à la révision des traités de commerce est le seul obstacle à une prompt conclusion des négociations. Les divers gouvernements s'arrangent déjà au sujet de l'indemnité.

» La petite vérole a fait son apparition parmi les alliés. »

INFORMATIONS

Election législative

GIEN (LOIRET)

M. Guingamp, radical socialiste, 7,287 voix (élu) ; Defaucamberge, progressiste, 6,376 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Alasser, républicain, nommé sénateur.

M. Max Régis

On se souvient que, lors de son départ de Paris, après son retentissant échec électoral, M. Max Régis annonça bruyamment qu'il allait donner sa démission de maire d'Alger, pour avoir toute sa liberté d'action dans la lutte contre les juifs. Or, une dépêche d'Alger annonce qu'à la séance du conseil municipal, M. Max Régis a déclaré qu'il refusait de démissionner et qu'il donnerait des explications dans un prochain meeting.

Mort de Félix Gras, le Capoulié du Félibrige

Félix Gras, grand capoulié du Félibrige, en l'honneur de qui on devait donner dimanche prochain un banquet félibréen, à l'occasion de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur, est mort hier, à Avignon, à midi. Il était âgé de cinquante-six ans.

Beau-frère de Roumanille, Félix Gras débuta dans la littérature par des vers insérés dans l'*Armana Provençal*, et se dévoua à l'œuvre de la renaissance provençale.

Une épopée rustique en douze chants, *Li Carboundé* (1875), le mit en lumière, et le *Romencero Provençal* (1887), consacra sa réputation.

Félix Gras était juge de paix à Avignon.

CHRONIQUE LOCALE

A nos abonnés

Plusieurs de nos abonnés se plaignent de recevoir le *Journal du Lot* d'une façon irrégulière. Un de nos lecteurs des environs de Puy-l'Evêque nous écrit : «... Je vous prie de faire une réclamation à la Poste, car ce n'est pas la première fois que je ne reçois pas votre journal.... »

Nous affirmons que le service est très régulièrement fait à nos abonnés. Si donc des numéros ne parviennent pas à destination la faute en incombe au service des postes.

Nous prions les abonnés qui nous adressent des réclamations de les faire très précises, afin que nos réclamations puissent être faites avec utilité auprès de qui de droit.

Concours d'admission à l'école spéciale militaire

Les compositions du concours d'admission à l'école spéciale militaire fixés aux 4, 5, 6 et 7 juin 1901 par l'instruction ministérielle du 3 décembre 1900, sont reportées aux 5, 6, 7, 8 juin 1901.

CAHORS

La Conférence de M. Delpech D'APRÈS LE QUERCINOIS

M. F. Maratuech, ne s'est pas mis en frais pour donner à ses lecteurs un compte-rendu « à peu près » de la conférence de M. Delpech.

M. Maratuech, laissant de côté et le *Syllabus* et la *Déclaration des Droits de l'homme*, ne rend compte à ses lecteurs que « d'une infâme calomnie que le sénateur Delpech aurait eu l'impudence de rééditer » !!!

Il s'agit de l'enterrement Tréjet.

M. Maratuech n'était probablement pas à la conférence, car nous voulons bien croire que sa loyauté, dont nous n'avons jamais douté, l'aurait empêché de commettre, disons simplement, une inexactitude.

C'est, sans doute, sur la foi d'un de ses amis peu scrupuleux, que M. Maratuech aura accusé M. Delpech d'avoir attaqué l'Eglise au sujet de l'enterrement Tréjet.

M. Delpech, certes, n'avait pas besoin de cet incident pour critiquer sévèrement l'Eglise apostolique et romaine, et du reste, s'en serait-il servi, il aurait bien fait.

Mais nous qui assistions à la conférence, nous affirmons, malgré M. Maratuech mal renseigné, que M. Delpech ne connaissait pas cet incident et qu'il n'en a soufflé mot.

En effet, c'est lorsque M. d'Armagnac, se trouvant à la tribune, parla de la charité, de la justice, de la bonté qui régnaient dans l'Eglise, que des citoyens, de leur place, crièrent à plusieurs reprises sur l'air des lampions : « Et Tréjet ? » M. d'Armagnac lui-même ne nous démentira pas.

M. Delpech donc, ne peut être mis en cause ; et vraiment M. Maratuech, que nous estimions si digne, si pondéré dans ses écrits, aurait pu se dispenser dans son entrefilet, de parler « de bon procès en correctionnelle qui serait la meilleure façon, sans doute, de lui enclouer la mâchoire ». Lui, lisez le *caïman M. Delpech*.

M. Delpech n'a manqué de respect à personne ; c'est M. Maratuech qui en manque à ses lecteurs et à nous tous.

Nous aimons à croire qu'il saura le reconnaître en toute franchise, en toute loyauté.

Nous espérons trouver mieux dans la *Croix* ou la *Défense*.

A notre grand étonnement nous avons, en vain, cherché un compte-rendu de la conférence. Pas la moindre ligne sur le « caïman » Delpech !...

La presse réactionnaire est plutôt inférieure dans la circonstance.

Enfin, on va les voir !

Trick du *Quercinois* se gondole ! Il est dans le ravissement !

On se souvient que, mentionnant une fête à la cathédrale, à laquelle la musique du 7^e prêtait son concours, le *Journal du Lot* avait annoncé que la loge de Cahors allait organiser une fête républicaine et que le concours de la même musique allait être sollicité.

C'était une boutade dont l'unique but était d'établir que, si les associations cléricales peuvent toujours compter sur le concours de l'armée, les républicains, par contre, auraient tort d'avoir les mêmes illusions.

Cependant Trick tire de cette note des conclusions qui nous paraissent manquer de logique.

« Enfin, on va les voir ! clame-t-il, ces francs-maçons, qui jusqu'ici, ne s'étaient réunis que dans les ombres de la nuit, se rendant à la loge le collet relevé. »

En premier lieu, Trick se fait illusion et il ne verra rien du tout, car le jour où la loge donnera une fête, elle ne commettra vraisemblablement pas la bêtise d'inviter des réactionnaires tels que lui.

D'autre part, le distingué directeur du *Quercinois* se charge de donner à son collaborateur Trick, dans le même numéro, un démenti catégorique.

« Tous les francs-maçons régionaux, écrit-il, avaient appliqué, dimanche, au théâtre... » — Ils se montrent donc autrement que le *collet relevé*, ces affreux francs-maçons !...

Monsieur F. M. aurait pu ajouter que les membres de la loge ont arpenté le boulevard toute la matinée du dimanche, qu'ils sont entrés à la loge à midi pour leur banquet, qu'ils en sont sortis en groupes compacts vers 4 heures, pour aller au théâtre.... — Ils apparaissent donc autrement que dans les *ombres de la nuit*, ces êtres abominables !...

Et puisque la maçonnerie intéresse Trick, nous sommes heureux de placer sous ses yeux l'intéressant article suivant, que nous avons trouvé, il y a huit jours, dans le *Progress du Nord*. Si le collaborateur du *Quercinois* est un homme de bonne foi, ce dont nous ne doutons pas, son opinion sur la maçonnerie pourrait être modifiée par cette lecture instructive et intéressante.

A. C.

LES FRANCS-MAÇONS

Hors de l'Eglise, pas de salut.

C'est un dogme qu'on nous a appris dans notre enfance.

Et pour assurer le salut de ceux qui prétendaient rester en dehors d'elle, Vaudois, Manichéens, Albigeois, Juifs, Luthériens, Calvinistes, Hérétiques quelconques, l'Eglise au cours des siècles, les a brûlés, massacrés, exterminés.

Chaque fois, a écrit Michelet, que les prêtres et les moines ont entendu les fureurs populaires gronder contre eux, ils les ont détournés en leur jetant en proie les juifs et les hérétiques.

C'est ce qui se produit aujourd'hui. Les cléricaux menacés dans leur suprématie et dans leur tyrannie, ont eu recours à leur diversion habituelle : ils ont excité le peuple contre les juifs et les protestants, auxquels ils ont ajouté les francs-maçons, c'est-à-dire la libre-pensée organisée.

Un nationaliste parisien, nommé Copin-Albancelli (un nom bien français, comme disent nos grands patriotes) est venu à Lille, dans une réunion privée, où personne ne pouvait le contredire, débiter des âneries sur la franc-maçonnerie, et la *Dépêche* — de Lille — s'exclame et s'indigne. Et son chroniqueur O. de la Deule reprend pour son compte ces inventions ridicules, les commente et les surenchérit.

Il paraît que nous sommes des lombrics néfastes !! de l'espèce annélide !!! ou encore des hérissons en boule, que « vous pouvez bousculer du pied, frapper de votre canne ; ils ne bougeront pas plus que ne ferait une pierre ».

Et le doux gâteux ajoute sentencieusement : « N'agir que dans l'ombre, ne relever aucune attaque, ne répondre à aucune objection, en un mot, mal faire et laisser dire, voilà le programme imposé ».

Parole d'honneur, cet O. de la Deule nous prend pour ses maîtres les jésuites.

Il s'imagine qu'on nous impose des programmes, à nous francs-maçons, qu'on nous dicte des ordres, comme font le Pape et les généraux et supérieurs allemands, espagnols ou italiens, à l'armée de leurs moines et moineillons.

Or, la première prérogative du franc-maçon, droit capital, essentiel, jalousement sauvegardé, c'est l'entière liberté de sa personne, de sa pensée, de ses actes privés et publics.

Nos engagements ne sont autres que ceux que prend tout homme libre qui entre dans une association, dans un cercle, dans une loge, dans un syndicat, dans une société quelconque : l'observation des statuts de cette société.

Nous ne sommes retenus par aucun lien ; pour se retirer, il suffit de démissionner, comme dans n'importe quel cercle.

Le serment lui-même, vieux reste des anciennes traditions maçonniques, tend de plus en plus à disparaître. A Lille, à la loge la *Lumière*, nous l'avons aboli, estimant que la parole d'un honnête homme vaut mieux que tous les serments du monde.

Et, si grande, si complète est notre indépendance, que nous n'avons eu besoin, pour décider cette suppression, de la permission de qui que ce soit.

Où se trouve la moindre ressemblance entre cette association de libres citoyens, s'unissant pour une œuvre de solidarité, d'aide mutuel, d'émancipation des intelligences et des esprits, et les innombrables congréganistes, jésuites, dominicains, assomptionnistes, eudistes, rédemptoristes, lazariques, sulpiciens, picpussiens, bénédictins, chartreux, trappistes, moines, chausés et déchausés, frères à barbe ou sans barbe, missionnaires plus ou moins catholiques et plus ou moins apostoliques, monsignors, camériers du pape, frocards, de toutes robes et de tout poil, qui, depuis des siècles vivent grassement aux dépens de la crédulité humaine, qui ont mis les peuples en coupe réglée, qui ont exploité, dévasté, ruiné, par le fer et par le feu, les malheureux pays sur lesquels s'est abattue leur néfaste domination ?

« La religion, écrit un journal de Paris, la *Presse*, constitue, en Espagne, un État dans l'État, État tout-puissant, autoritaire, personnel, intransigeant, et qui, lors de la dernière guerre, a prouvé que son amour de l'or l'emportait sur celui de la patrie ».

Et c'est un journal réactionnaire et nationaliste qui est obligé de faire cet aveu, qui trace ce portrait saisissant de ce parti prêtre et jésuite dont vous voudriez imposer le joug à notre pays.

Et c'est vous les internationalistes noirs, vous qui vous conduiriez en France, le cas échéant, comme vos congénères espagnols se sont conduits pendant la guerre avec les Etats-Unis d'Amérique, c'est vous qui obéissez docilement à un pape étranger, qui, congréganistes, êtes soumis aux ordres de chefs étrangers, résidant à l'étranger, c'est vous qui osez suspecter notre patriotisme. C'est vous, *Dépêche*, qui écrivez que nous n'assurons pas la défense de la patrie à l'armée !

Nous, qui acceptons tout de bonne grâce, les charges du service militaire, qui avons tous passé dans les rangs de l'armée, nous serions à notre poste de combat, demain, si la guerre était déclarée.

Et vous, où vous trouverait-on ? Dans les infirmeries, les télégraphistes, l'intendance, les bureaux : et encore pas tous.

Ce serait encore nous qui devrions nous battre pour vous défendre, pour défendre ces propriétés, dont vous parlez avec tant d'orgueil et d'ostentation.

Non, en effet, comme vous l'écrivez, nous ne « dirigeons pas les grandes entreprises industrielles, nous ne possédons pas le sol ».

Et nous sommes heureux que vous le constatiez vous-même.

Vous avez accaparé la fortune publique. Nous n'avons, nous, que notre liberté, que vous voudriez nous ravir, par surcroît, et que nous défendons désespérément contre votre tyrannie.

Libres nous sommes, et libres nous voulons rester.

Nous n'avons fait aucun vœu d'obéissance, de chasteté, de pauvreté.

Nous ne vivons pas en commun.

Nous ne reconnaissons aucune autorité étrangère.

Et le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France, élu chaque année par les délégués de toutes les loges de France, n'a d'autres pouvoirs que ceux qui appartiennent à une commission exécutive, à un Comité directeur, à un Conseil d'administration, dans une Société civile, ouvrière ou politique.

Où donc est notre servitude ?

Où notre fanatisme ? Quel est le catholique que nous avons supprimé, persécuté, pendu, brûlé ?

Quels sont les enfants que nous avons surnés, détournés de leurs riches familles, pour capter leurs héritages ?

Où sont nos propriétés, nos immeubles ? Où est notre main-morte ?

Vous faites grand tapage autour d'une formule de testament permettant à ceux d'entre nous qui veulent faire un legs à une loge de se mettre en règle avec la loi.

Et vous criez bien haut que nous « captons les successions ».

Eh ! bien, faites une chose.

Proposez à toute la séquelle de vos congréganistes de mettre en commun leurs richesses avec les nôtres.

Nous partagerons ensuite.

Acceptez-vous ?

Nous connaissons d'avance votre réponse. Car vous n'ignorez pas que les loges n'ont pas le sou, tandis que la fortune des congrégations se chiffre par milliards.

GEORGES ROBERT.

UNE AMÉLIORATION

Nos lecteurs auront remarqué que, dans sa dernière séance le Conseil municipal a voté, sur la demande de M. Mazières, une somme de 1.400 francs pour l'établissement de vingt nouvelles bouches d'incendie.

Il est ainsi donné satisfaction à la demande que le *Journal du Lot* avait accueillie dans ses colonnes.

La population saura gré à nos édiles d'avoir réalisé cette amélioration qui permettra à nos vaillants pompiers dont le courage et le dévouement sont incontestés, de faire, quand il y aura lieu, de la besogne plus rapide et plus efficace.

LE DÉMENTI

Le *Journal l'Eclair* et après lui le *Quercinois* avaient affirmé que les départements du Nord étaient « enveloppés par un épervier protestant relié à des associations allemande et anglaise. »

Plusieurs pasteurs et le président de l'association visé étaient même accusés d'être des agents étrangers, payés par l'étranger et on ajoutait qu'il y avait à Tourcoing un pasteur allemand.

M. Nick, l'un des pasteurs visés par cette note, a répondu au journal parisien qu'il est français, né à Paris de parents français, qu'il a été nommé pasteur auxiliaire par des corps officiels, le Conseil Presbytéral et le Consistoire, et qu'il ne dépend d'aucune société franco-étrangère. Il ajoute que la Société chrétienne du Nord est une association de pasteurs et de laïques de la région dont les noms sont en tête du Rapport annuel. Le président de cette Société vient de mourir à Saint-Quentin. C'était un pasteur français, petit-fils du maréchal Molitor, et petit-neveu du maréchal Ney.

« Il n'y a jamais eu de pasteur allemand à Tourcoing. »

Quant aux riches immeubles dont parle le journal cléricale, M. Nick dit qu'à Lille, l'un est une propriété privée, laissée à la disposition du Conseil presbytéral. L'autre est une salle louée au mois. Les autres immeubles de la région, ce sont des temples servant au culte.

Voilà cher confrère le démenti dont nous avons parlé. Nous répétons qu'il a paru péremptoire et irréfutable car il n'y a pas eu à notre connaissance de réponse.

Nous ne voudrions pas prolonger outre mesure cette polémique ; les questions d'ordre confessionnel n'ayant rien à voir avec la politique.

Nous n'avions signalé l'article du *Quercinois* que pour bien établir que la presse cléricale cherche uniquement à blanchir les congrégations en noircissant les voisins.

Pour cette fois le coup a raté.

Si notre confrère du *Quercinois* trouve les renseignements qui précèdent insuffisants, nous offrons de lui en fournir de beaucoup plus complets.

7^e de ligne

Liste des sous-officiers classés pour des emplois civils et militaires :

Courrier-facteur : MM. Douziech (Louis-François), ex-adjutant au 7^e d'infanterie ; commis dans l'administration provinciale, départementale et coloniale, Briou (Louis-Amédée), ex-adjutant au 7^e de ligne.

Ordonnateur des pompes funèbres : M. Fayard (Joseph), adjutant au 7^e.

La mi-carême

Un groupe de jeunes gens ayant l'intention d'organiser une grande fête à la mi-carême, invitent leurs camarades à vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu demain vendredi, 6 mars courant, à 8 heures 1/2 du soir, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal.

Les loueurs de costumes et les marchands de confettis sont priés d'assister à la séance.

Viande de boucherie.

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de février dernier pour la boucherie : 68 bœufs, pesant 44,830 kilos ; 29 vaches, dont 24 pour la troupe, pesant 10,992 kilos ; 629 moutons, pesant 18,744 kilos ; 140 veaux, pesant 1,404 kilos ; 37 porcs, pesant 6,604 kilos ; 5 mulets, 1 âne. Soit au total, 909 animaux de races et de qualités diverses, pesant ensemble, mulets et âne non compris, 95,174 kilos, qui ont été livrés à la consommation.

La monte en 1901

La monte des étalons stationnés à Cahors aura lieu du 1^{er} mars au 29 juin 1901, le matin, à huit heures, et le soir à deux heures.

Voici les étalons composant la station de Cahors :

Eperon, pur-sang anglo-arabe, bai marron, par Gaëtan et Idole.

Nedji, pur-sang anglo-arabe, gris clair, par Hedjaz et Armide.

Tribunal correctionnel

Audience des flagrants délits

Dans son audience de ce soir, le tribunal civil, jugeant correctionnellement, a condamné à 1 mois de prison, le nommé Mesmacque (Constant Florentin), âgé de 24 ans, sans profession, sans domicile fixe, pour vagabondage et mendicité.

Procès-verbal

La police de notre ville a dressé procès-verbal, contre le nommé Accellos, Eugène, 50 ans, né à Lachâtre (Indre), marchand de gâteaux franco-russes, pour ivresse manifeste, tapage nocturne et injurieux.

GRAND BIORAMA

Il y a des spectacles que l'on se lasse de voir, mais tel n'est pas le cas de celui que nous a offert chaque soir, depuis son arrivée à Cahors, le Biorama des Allées Fénélon. Aussi comprenons-nous que cet établissement cinématographique ait prolongé de huit jours son séjour parmi nous.

Le Biorama nous donnera, jeudi prochain, à 8 h. 1/2, des scènes d'actualité, telles que : Les Funérailles de la Reine Victoria d'Angleterre, Krüger à Marseille, etc., etc.

Il y aura foule à ces trois dernières représentations, jeudi, samedi et dimanche.

Théâtre de Cahors

L'excellente troupe Frédéric Achard donnera, lundi 11 mars, sur la scène de notre théâtre, une représentation de

BONNE D'ENFANT

vaudeville en trois actes, de MM. André Sylvane et Jean Gascogne.

Le spectacle commencera par

Cadeau Princier

vaudeville en un acte, par MM. Sylvane et Maurice Rieux.

Le succès considérable qu'a obtenu au théâtre des Nouveautés et qu'obtient partout la joyeuse pièce des auteurs du *Sursis*, MM. Sylvane et Gascogne, encouragera, nous en sommes certains, les cadurciens à se rendre lundi en foule au théâtre, hélas, bien à tort trop délaissé dans notre ville. Les représentations qui nous ont été données ces derniers temps par d'excellentes troupes, méritaient plus d'encouragements.

La troupe Achard est de celles-là.

Tournée Vast

Nous enregistrons avec plaisir une prochaine représentation de la tournée Vast, qui va jouer pour la première fois sur notre scène, mais qui est avantagusement connue et que l'on peut recommander en toute confiance.

Elle nous donnera *La Vie de Bohême*, la pièce fameuse que Théodore Barrière a tirée du roman d'Henri Mürger, avec le concours de M. Segond, le brillant artiste de l'Odéon et de la Porte-Saint-Martin, et de

Mlle Marguerite Ninove, l'élégante et jolie petite comédienne du Vaudeville.

La pièce sera donnée avec les costumes de l'époque conformes à ceux de la dernière reprise à la Comédie-Française.

La Vie de Bohême constitue, on le sait, un excellent spectacle, intéressant et émouvant, que tout le monde peut voir; et la prochaine soirée, dont nous reparlerons, est de celles dont le succès s'impose.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 28 février au 5 mars 1901

Publications de mariages

Bach Jean, soldat au 7^e de ligne et Ferrou Marie, couturière.

Descargues Sylvain, adjudant au 1^{er} tirailleurs algérien et Chaumont Marie, s. p.

Mariage

Bardy, Guillaume-Félix, valet de chambre et Mons, Marie, cuisinière.

Décès

Roche, Louis, religieux capucin, 44 ans, célibataire, rue des Cadourques, 14.

Miquel Bertrand, cultivateur, 72 ans, à Firoulet-Lacapelle.

Guilhou Micheline, Vve Pélissier, 75 ans, rue des Badernes, 26.

Janis Marie, épicière, épouse Cocula, 62 ans, place Clément-Marot.

Pezet Françoise, Vve Calmet, 67 ans, s. p., Avenue de la Gare, 7.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
3 Dim.	+ 10	+ 5	761,5	pluie.
4 Lundi	+ 9	+ 3	775,	pluie.
5 Mardi	+ 13	+ 7	772,	couvert.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable.
D^r HERBEAU.

Un remède excellent contre les douleurs. — Pontault-Combault (Seine-et-Marne), le 13 mai 1900. J'emploie votre Baume Victor depuis nombre d'années contre les maux de tête, les maux de reins et les maux de dents. Il me soulage toujours. VERGER Arthur (Sig. lég.).
A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

Arrondissement de Cahors

MERCUES. — Dans notre avant-dernier numéro nous avons publié une note au sujet d'une fête organisée à l'école congréganiste. Un fonctionnaire de Mercues a été accusé, paraît-il, d'être l'auteur de cette note. C'est une erreur, nous le déclarons catégoriquement.

Ce fonctionnaire a bien reçu dix numéros, du journal contenant la note — et c'est sans doute ce qui l'a fait accuser; mais nous tenons à déclarer que les journaux étaient adressés à l'adversaire de l'enseignement congréganiste et non à l'auteur de la note.

Nous affirmons que la prose dudit fonctionnaire nous est totalement inconnue.

CÈNEVIÈRES. — On nous écrit :

Par suite des pluies torrentielles qui sont tombées ces jours derniers, de nombreux éboulements se sont produits sur la route qui conduit à Crégols.

Le passage des voitures est interrompu et ce n'est qu'avec de grandes difficultés que les piétons peuvent circuler.

A l'entrée de Crégols notamment, il s'est produit un fort éboulement qui a endommagé le pont. Et ce n'est que par un heureux hasard qu'il n'y a pas eu d'accidents, car le cantonnier Issaly travaillait à quelques mètres seulement de l'éboulement.

Nous espérons qu'on mettra grande diligence à faire ce déblaiement.

BLARS. — Election. — Les électeurs de la commune de Blars, étaient convoqués le 3 mars, pour nommer les membres du Conseil municipal, en remplacement du Conseil qui a été dissous par décret du 31 janvier dernier.

Les candidats étaient au nombre de 20 pour dix conseillers, deux listes réactionnaires de 10 chacune et une de candidats républicains; les trois listes ont eu autant de voix les unes que les autres, mais aucune n'a eu la majorité absolue et aucun candidat n'a été élu au premier tour.

Le Conseil dissous était tout réactionnaire; mais nous espérons qu'au second tour, il y aura au moins la moitié des membres républicains.

Nous donnerons mardi, le résultat de dimanche prochain.

LIMOGNE. — La foire de samedi aurait été très importante sans le mauvais temps. Malgré que le foirail fut peu garni, il s'est traité passablement d'affaires sur les bœufs d'attelage qui avaient une tendance à la hausse.

Blé, 15 francs l'hectolitre.

Maïs, 11 fr. id.

Avoine, 9 fr. id.

Pommes de terre, 5 fr. le sac.

Volaille, 60 à 65 c. la livre.

Œufs, 80 cent. la douzaine.

20 quintaux de truffes, vendues 6 fr. le kilo.

FRAYSSINET-LE-GÉLAT. — Foire du 8 mars. — Le maire de la commune de Fraysinet-le-Gélat informe le public que les foires du premier jeudi de chaque mois qui coïncideront, le sept, avec celles de Marmignac, seront tenues le *lendemain huit*.

La foire de mars sera donc le *vendredi huit mars*.

(Décision du conseil municipal dans sa séance du 10 février 1901.)

La Maison A L'OLIVIER si renommée
pour ses HUILES NATURELLES DE

FOIE DE MORUE

Rappelle à sa clientèle qu'elle expédie toujours FRANCO de PORT et d'EMBALLAGE contre mandat de 7 fr. ou 32 fr. 50 adressé à COLMET, 70, Rue de Rivoli, PARIS, ses Caisses de UN ou de SIX Flacons d'un kilo. Exiger Flacon Porcelaine Blanche (Déposé).

BULLETTIN FINANCIER

Après un début assez ferme, les cours ont fléchi par suite de réalisations d'une part et de liquidations de spéculateurs défailants.

Les affaires sont encore très calmes, notamment sur les rentes et les Chemins français.

Le 3 % qui était samedi à 101,32 a ouvert à 102,37 pour revenir à 102,27 dernier cours; le 3 1/2 % clôture à 103.

La Banque de France à 3,800 n'a pas varié. Le Comptoir National d'Escompte cote 580. Le Crédit Foncier à 662.

Le Crédit Lyonnais revient à 1,084; La Société Générale est ferme à 619.

Les Chemins français sont en hausse: Le Lyon à 1,761; le Midi à 1,305; le Nord recule à 2,240; l'Orléans finit à 1,734.

Le Suez reste à 3,685.

Parmi les fonds étrangers: l'Extérieure s'inscrit à 73,45; l'Italien à 95,75; le Portugais à 25,35.

Le Russe 3 % 1891 cote 87,50. Le Turc D, vaut 24,40 et la Banque Ottomane, 549.

Au comptant, les actions de la C^e Urbaine d'Éclairage par le gaz Acétylène sont recherchées à 164,75.

DERNIÈRE LOCALE

LISTE DES JURÉS

Ce soir, la liste des jurés qui seront appelés à siéger pendant la session des assises du 1^{er} trimestre 1901, (25 mars 1901) a été constituée comme suit :

- Rigal Adrien, propriétaire à Duravel.
- Fichou, officier en retraite à Camy (Luzech).
- Négret Jean, propriétaire à Montvalent.
- Villard François, expert-géomètre à St-Cirq-Bel-Arbre.
- Calassou, propriétaire à Prayssac.
- Bergnes Emile, propriétaire, à Miers.
- Rouzols Léopold, maire à Saillac.
- Latrucherie Auguste, propriétaire à Lherm.
- Nuville Léon, banquier à Souillac.
- Vaurs Paulain, propriétaire à Miers.
- De Fontenilles Jean, propriétaire à Soucirac.
- St-Marie Pierre-Louis, prop. à Montet-et-Bousol.
- Andissac Antonin, à Saint-Martin-Labouval.
- De Montmaur Paul, propriétaire à Montcuq.
- Pressouy Bernard, propriétaire à Teyssieu.
- Vilhès, greffier à Gramat.
- Rougé Léopold, à Saint-Michel-de-Banières.
- Amadiou Léonce, à Mechmont.
- Denuc Pierre, à Lavercantière.
- Courrech, médecin, à Valprionde.
- Thamié Louis, à Saint-Céré.
- Ribeyrol Louis, à Lavayssière.
- Lacabane Félix, à Boussac.
- Verdier Leon, à Bétaille.
- Méjécaze Léon, maire de Fontanes-Lunegarde.
- Lespinet Isidore, maire de Belmontel.
- Estrabol Louis, à Dégagnac.
- Constant F., à Calès.
- Robert Pierre, Eugène à Cahors.
- Bach Firmin, à Pomilhanes.
- Borde, conducteur des p. et ch. à St-Géry.
- Isidore Victor, à Gourdon.
- Coulon Basile, à Cazais.
- Rible Louis, à Calamane.
- Lacaze, notaire à St-Paul-Labonffle.
- Ausset Théodore, conducteur des ponts et chaussées à Cahors

Jurés Supplémentaires

- Lescalle, commis des p. et ch. à Cahors.
- Muxart, professeur à Cahors.
- Bouyssou, chef de bureau à la préfecture.
- Monteil, secrétaire d'académie à Cahors.

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VI

LES INDISCRÉTIONS DE MARCEL

Un amoncellement de tapis épais et moelleux, de coussins doux et légers lui servait de couche. Il s'y étendit.

Le sommeil fuyait ses paupières; la haine le tenait éveillé.

Par avance, il goûtait les joies de son triomphe prochain et s'attachait à chercher des raffinements aux tortures morales et physiques qu'il se promettait d'infliger à Marco.

Un bruit de pas le fit tressaillir, puis des éclats de voix à l'entrée de sa tente.

Il se dressa et sortit.

Hussein et Kabatchi étaient là avec leur victime étroitement ligottée.

— Que voulez-vous encore ?

— Grâce ! criait l'infortuné; j'ai une importante révélation à vous faire, mais qu'on me promette la vie...

— Emmenez-le, ordonna Bakolas.

— Efendi, supplia le serviteur, écoutez-moi, je vous en supplie... Je vous dirai tout. Je livrerai le ghiaour.

Bakolas qui lui tournait le dos vint vers lui.

— Un Ghiaour, dis-tu ?

— Oui, Efendi, un Ghiaour est entré dans votre tente.

— Misérable ! c'est toi qui l'a fait entrer... Tu expireras sous la bastonnade.

La colère du chef s'était trop véhémentement manifestée pour qu'il restât au serviteur le moindre espoir en son pardon. D'un mouvement brusque, il dégacha l'un de ses bras, saisit un poignard à la ceinture d'Hussein et en frappa Gabatchi il allait le plonger dans la poitrine d'Hussein quand celui-ci, se reculant d'un pas, l'abattit d'un coup de pistolet.

— Il est mort ! dit Hussein.

— Chien ! porc ! hurlait, en se relevant Kabatchi qui était tombé en se rejetant en arrière pour éviter le coup qui avait seulement déchiré ses effets.

Bakolas poussa du pied le cadavre qui était tombé en travers de l'entrée de sa tente et entra.

Une vague terreur lui serrait la gorge.

VII

LES SURPRISES DE BAKOLAS

Toute la nuit, Bakolas avait été distrait de ses pensées de vengeance par une préoccupation qu'il s'efforçait en vain de chasser.

Était-il vrai qu'un chien de chrétien avait été à même de surprendre ses secrets. A quel moment s'était-il trouvé dans la tente ? Si c'avait été pendant qu'il adressait ses confidences à Artaki, tous ses calculs pouvaient être déjoués.

Il voulait croire qu'en parlant du ghiaour, l'homme qu'il avait ordonné de mettre à mort n'avait cherché qu'à gagner quelque répit ou à obtenir son pardon par quelques révélations fantaisistes, et malgré lui il en revenait toujours à se demander :

— Quand ce ghiaour a-t-il pénétré chez moi ? Qu'a-t-il surpris de mes secrets ? Qu'ai-je à craindre de lui ?

Au matin, il releva lui-même les sentinelles placées autour de sa tente et les interrogea minutieusement.

Rien de suspect ne s'était produit aux alentours. Aucun étranger n'avait été vu cherchant à s'approcher ou à s'éloigner.

Le chef albanais se reprochait déjà ses craintes, quand il aperçut une large fente pratiquée dans la toile de sa tente et correspondant à la partie retirée du fond où il prenait son repos.

— Depuis quand, demanda-t-il, cette toile est-elle déchirée ?

— Je ne sais pas, répondit, tout déconcerté, le soldat qu'il interrogeait.

Cette constatation n'était pas pour rassurer Gogos. Il avait attentivement examiné la fente. La régularité, la netteté de la coupure prouvaient qu'elle avait été pratiquée avec une lame d'acier.

L'intrusion du ghiaour n'était donc pas une fable. Il était évident que cette ouverture avait été pratiquée pour donner passage à un homme.

La fureur de Bakolas, quand il fut arrivé à cette conclusion, se manifesta de la façon la

plus violente. Il fit venir son premier lieutenant et l'accabla d'injures.

Quand il eût ainsi donné cours à sa colère, le chef albanais songea aux moyens de réparer les suites possibles de ce contre-temps.

— Si ma conversation avec Artaki a été surprise, je n'ai plus à compter sur lui pour me livrer Botzaris et, pourtant, je veux qu'avant vingt-quatre heures celui-ci soit entre mes mains.

A défaut d'Artaki, il ne manque pas de compagnons adroits et hardis pour réussir un coup de main, et je crois que je n'ai plus guère à faire fond que sur eux.

Bakolas manda quatre de ses bas officiers dont il était particulièrement sûr et conféra longuement avec eux.

Il devaient se tenir chacun dans une partie différente du camp, avec trois ou quatre hommes, vêtus de façon à pouvoir se glisser partout sans être remarqués. S'ils apercevaient Botzaris ils devaient s'attacher à ses pas et profiter de la première occasion qui s'offrirait pour s'emparer de lui sans bruit.

Cette occasion se présenterait certainement, Marco Botzaris ayant l'habitude de se livrer seul à des reconnaissances imprudentes loin du camp, et presque sous les murs d'Arta.

Le soir même, d'ailleurs, devait avoir lieu un dernier grand conseil pour arrêter les dispositions du lendemain. La chute de Kiapha aux mains de Kourchid-Pacha ayant permis à celui-ci de détacher une grande partie de ses forces, vingt mille hommes, commandés par Omer Vrionis, s'avançaient vers Arta, à marche forcée. (A suivre.)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XVII

CIGARETTE DEVIENT FEMME

Il salua de nouveau son chef, déposa la boîte d'échecs sur la balustrade, et resta silencieux sans jeter un seul regard sur le beau et hautain visage qui paraissait plus brillant encore qu'il ne l'était au soleil du matin dans la tente des Chasseurs.

La courtoisie lui était interdite ; de la part d'un brigadier envers une belle dame de naissance noble, c'eût été une insulte ; il n'entraîna pas plus en querelle avec cette loi bizarre qu'avec les autres conséquences inévitables, les dégradations volontaires qui avaient suivi son refuge sous le drapeau français.

Il avait été accoutumé aux infranchissables démarcations de caste, il ne les discutait pas plus, maintenant qu'il en était dépouillé, qu'il ne les avait discutées lorsqu'il les possédait.

Les sculptures circulèrent de main en main et les six ou huit convives du colonel, désireux de passer agréablement les heures chaudes de la soirée après leur dîner, s'occupèrent

des armées de pions d'ivoire, taillés avec une habileté et un fini dignes d'un atelier de Rome.

Beaucoup de louanges furent accordées à l'art, mais personne ne pensa à l'artiste qui se tenait à part, grave, calme, avec une certaine dignité sereine qui eût pu imposer le respect à quiconque se fût permis de croire que la situation précaire en apparence du Chasseur l'autorisait à l'oublier.

Une personne cependant le considéra avec une nuance de compassion étonnée qui adoucit son orgueil : celle qui avait refusé ces escadrons minuscules.

— Vous avez probablement été sculpteur autrefois ? — demanda-t-elle avec cette bienveillance pleine de grâce et de réserve dont elle aurait usé devant un Arabe proscrit.

— Jamais, madame.

— Vraiment ! Alors où avez-vous donc appris cet art merveilleux ?

— Ce travail, si je l'appellais un art, paraît prétentieux.

Elle le regarda avec un intérêt croissant ; l'accent de sa voix lui disait que cet homme, quel qu'il fût à présent, avait été autrefois un homme du monde.

— Il est parfait dans son genre, cependant. Quel a été votre maître ?

— Un grand maître, je dois l'avouer, madame... la nécessité !

Une expression de douce compassion remplit les yeux noirs et rêveurs de la jeune femme.

— Est-ce que la nécessité donne souvent d'aussi bonnes leçons ?

— Je crois qu'elle en donne, madame, dans les rangs de notre armée... et souvent de meilleures.

Châteauroy, placé près de là, avait tout entendu avec autant d'impatience qu'il se souciait peu d'en laisser percer devant les hôtes dont le rang était précieux pour l'homme qui était encore assez faible pour être honteux que son père eût pour premier berceau le toit de chaume d'un petit relais de poste.

— Victor sait très bien que ni lui ni ses hommes n'ont de temps à perdre à de pareilles niaiseries, — dit le colonel négligemment ; — mais la vérité est que ces diables-là aiment tant la cantine qu'ils feraient tout pour ajouter à leur solde le prix d'un verre d'au-de-vie.

Celle qu'il avait appelée Madame regarda Cecil d'un air de doute et de surprise.

— Cet homme-là ne sculpte pas pour acheter de l'au-de-vie, — pensa-t-elle. — Cela doit être une consolation que de pouvoir faire d'aussi belles bagatelles que celles-ci, — dit-elle tout haut. — Vous encouragez probablement ces occupations-là, colonel ?

— Non pas ! — dit Châteauroy, reprenant son accent du camp qu'il ne put réprimer. — Il n'y a que deux vertus pour le soldat : le courage et l'obéissance.

— Vous devriez être au service de la Russie, monsieur de Châteauroy, — dit la dame avec un sourire qui, tout léger qu'il était, fit étinceler les yeux du colonel.

— Je souhaiterais presque y être — répondit-il ; — là, au moins, les hommes savent conserver leurs rangs, et les simples soldats

qui se croient des gentilshommes reçoivent la schlague qu'ils méritent.

Il déteste ce brigadier — pensa la dame. — Mais — reprit Châteauroy honteux de cette minute d'abandon — puisque ces bagatelles vous plaisent, faites moi l'honneur de les garder.

— Oh ! non, j'ai offert à ce soldat de les lui acheter et il a refusé.

Châteauroy se détourna.

— Comment, drôle ! vous avez refusé vos morceaux d'ivoire quand on vous a fait l'honneur de vous les demander ?

Cecil garda le silence ; ses yeux rencontrèrent résolument ceux de son chef ; Châteauroy avait déjà vu ce regard lorsque le chasseur l'avait défié dans la solitude de sa tente et lui avait demandé de rendre la Perle du Désert. La princesse les regarda tous deux ; puis elle inclina légèrement sa tête élégante du côté du colonel :

— Ne réprimandez pas injustement votre brigadier à cause de moi, je vous en prie. Il ne m'a pas refusé ; au contraire, il me les a offerts très gracieusement et, tout naturellement, il m'a été impossible de les accepter.

— Cet homme est le plus insolent drôle de mon régiment — murmura le colonel, en regardant Cecil. — Allez !... et laissez ici ces bibelots !

Ces paroles avaient été prononcées à voix basse, afin de ne pas offusquer les oreilles des grandes dames qui l'écoutaient, mais cet ordre renfermait une cruauté grossière et sauvage.

(A suivre)

Bibliographie

Dictionnaire des Sciences

Car prometteur est un fait et tenir est un autre a dit le bon La Fontaine ; mais cette maxime, règle de vie facile et... indulgente, pour ne pas la qualifier plus sévèrement, n'est point inscrite au fronton de la célèbre Maison d'édition Garnier frères. Le Dictionnaire général des Sciences théoriques et appliquées de Privat Deschanel et Focillon en est une preuve toute récente.

Cet ouvrage, si goûté des professeurs et des élèves de nos universités et de nos écoles supérieures, était depuis quelques temps complètement épuisé. En éditeurs consciencieux et intelligents, MM. Garnier n'ont pas voulu nous donner une réimpression telle quelle d'un livre fort estimable sans doute, mais que les progrès incessants de la science, durant ces dernières années, avaient quelque peu démodé.

Aussi se sont-ils adressés à deux de nos universitaires les plus éminents, MM. Jules Gay et Louis Mangin, docteurs des sciences, et tous deux également professeurs au lycée Louis-le-Grand, pour remanier et compléter ce volumineux ouvrage. Secondés par plusieurs savants, professeurs et ingénieurs ces Messieurs ont consacré tous leurs soins à ce travail.

Une première livraison gratuite, parue il y a quelque temps, nous donna une idée de ce que serait leur œuvre. Avouons, ainsi que nous le disions au début de cet article, que ces promesses ont été tenues ; ajoutons même qu'elles ont été dépassées.

La première série (composée de 5 livraisons à 0 10 centimes), qui est mise en vente aujourd'hui, satisfiera les plus exigeants. Splendide illustration, et imprimée en caractères neufs sur deux colonnes, cette série qui se termine au mot *aérostaut* ne nous laisse ignorer aucune des découvertes, ni aucune des innovations récentes en matières scientifiques. On ne peut citer tous les mots qui y trouvent place ; contentons-nous de signaler aux apiculteurs le mot *abeille* ; aux jardiniers le mot *abricotier* ; aux électriciens, le mot *accumulateur* ; aux chimistes les mots *acétates*, *acides*, *acétylène*, etc., etc.

Arrêtons-nous là, car ainsi que le dit le grenadier de la fameuse lithographie de Raffet « *Ils sont trop* ». Mais ce qui n'est pas de trop, c'est le succès que va obtenir cette nouvelle publication de la Maison Garnier, car il n'y a jamais trop de succès pour ceux qui le méritent.

CHEMINS DE FERRÉ ORLÉANS

Places de Luxe — Compartiments-Couchettes.

La Compagnie d'Orléans se propose de mettre à la disposition des voyageurs, dans certains trains express, des places de Compartiments-Couchettes dont le prix est très sensiblement inférieur à celui des places de lits-toilette.

Le prix d'une place de Compartiments-Couchettes est égal au prix du billet de première classe, augmenté d'un supplément de 10 francs, quel que soit le parcours à effectuer.

Le nombre de ces places étant limité, il ne pourra être satisfait aux demandes que dans la mesure des disponibilités.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Mar-

san, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 27 Mars au 6 Avril 1901, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroy, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours, à partir du jour du départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe du Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet pour le parcours effectué dans ce train.

Semaine Sainte à Séville

Foire de Séville

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte, du 1^{er} au 6 Avril, et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 17 Mars au 16 Avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours,

Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroy, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 francs par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 10 Mai inclusivement, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ ; ils donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition, de payer, en outre du prix ci-dessus le supplément complet pour le parcours effectué dans ce train.

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS de VIANDE de BŒUF
TRÈS CONCENTRÉ
dont l'Utilité dans la Cuisine
journalière est incontestable.
SE VEND CHEZ TOUTS LES ÉPICIERS ET
MARCHANDS DE COMESTIBLES.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART
J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE
QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET
DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle
Nouvelle installation du matériel
suivant les grands progrès du jour
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
PAR TOUTS PROCÉDÉS

Le propriétaire-gérant : A. COURSLANT.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE
GOUVERTS CHRISTOFLE
Manufacture à Paris
66, Rue de Bondy
EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE
Envoi franco du Catalogue
et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres.
Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils Bd Gambetta, 26,

10^c En Vente partout 10^c
La VRAIE MODE
Offre GRATUITEMENT dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches
Un Patron découpé grandeur naturelle
ET UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE
ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50
ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A
M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)